

SCPL Ciloger Habitat 4

BULLETIN SEMESTRIEL 2^{èME} SEMESTRE 2023

Analyse: 1er juillet au 31 décembre 2023 - Validité: 1er semestre 2024

Éditorial

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord, en mon nom et celui des collaborateurs d'AEW, de vous présenter tous mes vœux pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Dans un contexte de marché perturbé, l'expertise immobilière réalisée fin 2023 valorise le patrimoine de votre SCPI en bloc et occupé à 42,2 M€, en contraction de 6,4% (- 2,9 M€) par rapport à 2022. Si elle retrouve un niveau comparable à fin 2019, elle demeure supérieure de 3% au prix de revient.

En matière de gestion locative, 40 logements de votre SCPI ont été libérés durant l'année (dont 17 au 2ème semestre), et 41 ont été reloués (dont 15 au 2ème semestre).

Au 31 décembre 2023, 5 logements restent à relouer contre 6 en début d'année. Signe d'une meilleure occupation du patrimoine sur l'année, le taux d'occupation financier moyen de l'année 2023 s'établit à 95,96% contre 94,89% en 2022. Parallèlement, les lovers facturés sur l'année, à 1,85 M€ (dont 926 k€ pour le 2ème semestre), progressent de 2% par rapport à 2022. Le taux d'encaissement annuel de ces loyers progresse nettement à 96,6% (93% en 2022).

173 baux sur 177 en cours, représentant 88% du potentiel locatif prévisionnel de l'année, sont couverts par le dispositif d'assurance « Garantie des Loyers Impayés » (GLI).

Le revenu courant mis en distribution au titre des 3ème et 4ème trimestres est identique aux deux trimestres précédents, à 3,45 € par part. Les prochaines distributions devraient se maintenir à ce niveau (voir rubrique « À la une ce semestre »).

Antoine BARBIER Directeur de la Division Patrimoine - AEW

L'ESSENTIEL AU 31/12/2023

1134 ASSOCIÉS

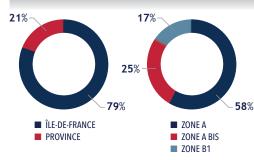
75 697 PARTS

182 LOGEMENTS

45 211 307€

VALEUR DE RÉALISATION 2022 (597,27 € / part)

COMPOSITION DU PATRIMOINE



EN % DE LA VALEUR VÉNALE

À LA UNE CE SEMESTRE

Distribution 2023:

la distribution de l'année 2023 a été fixée à 13,80 € par part, sans changement par rapport à 2022.

Le taux de distribution 2023, calculé sur votre prix de souscription, reste ainsi à un niveau notable pour une SCPI fiscale et s'établit à 2,30%.

Pour 2024, l'objectif de distribution trimestrielle est fixé inchangé à 3,45 € par part.

Conjoncture immobilière

Après 4 années record caractérisées des ventes dépassant le million d'unité, le marché de l'immobilier résidentiel subit une contraction sensible, avec nombre de transactions immobilières en baisse d'environ 20% à fin 2023, en dessous des 900 000 ventes.

Conséquence d'une inflation difficilement maitrisable, d'un taux d'usure pouvant dépasser les 6% et d'un quadruplement des taux d'intérêt en 18 mois, entre janvier 2022 et octobre 2023 la capacité d'emprunt des ménages a diminué de près de 30%. De fait, le montant total des nouveaux crédits immobiliers pour le mois de novembre 2023 ne s'élève qu'à 8,7 Mds€, point bas depuis 2015.

L'inversion de cette tendance pourrait venir d'un réajustement des prix. Or ces derniers tardent à baisser. En effet, sur l'année 2023 les appartements anciens n'accusent une baisse moyenne « que » de -2,7%.

Cela ne suffit donc pas à compenser la hausse du coût du crédit et, par là même, à relancer

Toutefois, un certain nombre de signaux laissent espérer une baisse des taux d'emprunt au second semestre 2024 et surtout en 2025, ce qui pourrait entraîner un contexte plus favorable pour le marché immobilier.

Ciloger Habitat 4

Société Civile de Placement Immobilier au capital de 37 848 500 euros. SCPI immobilier résidentiel de type « Duflot »

793 761 263 RCS PARIS.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France -75013 Paris.

La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a obtenu de l'Autorité des Marchés Financiers le visa n°14-13 en date du 25/07/2014.

Société de gestion : AEW

Société par actions simplifiée au capital de 828 510 euros agréée par l'Autorité des Marchés Financiers en qualité de Société de Gestion de Portefeuille sous le numéro GP-07 000043 du 10/07/2007. Agrément AMF du 24/06/2014 au titre de la directive 2011/61/UE dite « AIFM ». 329 255 046 RCS PARIS. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Adresse postale: 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris.

Relation commerciale : 01 78 40 33 03 - relation.commerciale@eu.aew.com -www.aewpatrimoine.com Responsable de l'information : M. Didier DEGRAEVE.

La politique de gestion des conflits d'intérêts mise en place par AEW est consultable sur son site internet, www.aewpatrimoine.com







2 ÈME SEMESTRE 2023 I ANALYSE : 1ER JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 2023



ÉVOLUTION DU PATRIMOINE

AU 31/12/2023

96,84%

TAUX D'OCCUPATION PHYSIQUE

96,71%

TAUX D'OCCUPATION FINANCIER*

10 384 m²

SURFACE TOTALE DU PATRIMOINE

328 m² SURFACES VACANTES

Le programme d'investissement a été clôturé au quatrième trimestre 2015. Tous les logements acquis ont été livrés et loués une première fois.

* Le taux d'occupation financier est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division entre d'une part les loyers et indemnités d'occupation ou compensatrices de loyers facturés, et d'autre part le montant des loyers facturables (loyers actuels et valeurs locatives de marché pour les locaux vacants). Ce taux est calculé sur l'intégralité du patrimoine, sans exclure de logements, qu'ils fassent l'objet de travaux ou qu'ils soient indisponibles à la location.

MARCHÉ DES PARTS

Vous devez conserver vos parts au moins jusqu'au 12 mai 2026, sauf à perdre l'intégralité des avantages fiscaux accordés par la loi. Il est rappelé que la rupture par l'associé de l'engagement de conservation des parts entraîne l'annulation de l'intégralité de l'avantage fiscal inhérent à sa souscription, ainsi que des pénalités pour insuffisance de déclaration.

Les modalités de sortie sont explicitées au chapitre II de la note d'information de CILOGER HABITAT 4.

Sur le marché secondaire organisé, aucune part n'a été échangée lors des confrontations des 27 septembre et 27 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, 126 parts sont en attente de vente.

Si la cession s'opère par cession directe, ou par voie de succession ou de donation, AEW perçoit un forfait de frais de dossier de 113,00 € TTC au 1er janvier 2024, quel que soit le nombre de parts cédées.

Il n'y a pas eu de part échangée de gré à gré au cours du semestre.

| REVENUS DISTRIBUÉS | | | | |
|---------------------------------|----------------------------|---------------------|--|---|
| Période | Acompte mis en paiement le | Acompte par part | Acompte après prélèvements sociaux (1) | Acompte après prélèvements sociaux (1) et à la source (2) sur les revenus financiers |
| 1er trimestre 2023 | 21/04/2023 | 3,45 € | 3,45 € | 3,45 € |
| 2 ^{ème} trimestre 2023 | 19/07/2023 | 3,45 € | 3,45 € | 3,45 € |
| 3 ^{ème} trimestre 2023 | 20/10/2023 | 3,45 € | 3,45 € | 3,45 € |
| 4 ^{ème} trimestre 2023 | 23/01/2024 | 3,45 € | 3,44 € | 3,43 € |

- (1) Prélèvements sociaux sur les revenus financiers au taux de 17,2%.
- (2) Prélèvement à la source sur les revenus financiers au taux de 12,8%.

Le montant des revenus distribués est égal au montant de l'acompte, diminué des prélèvements sociaux et à la source sur les produits financiers (selon l'option au prélèvement à la source), multiplié par le nombre de parts détenues. Compte tenu des arrondis découlant de l'imposition des produits financiers, l'acompte après prélèvements effectivement perçu pourra être légèrement différent de celui indiqué ci-dessus.

Les années 2021 et 2022 étaient les dernières années au titre desquelles un associé ayant respectivement souscrit en 2013 et 2014 pouvait bénéficier de la réduction d'impôt « Duflot » pour sa souscription de parts.

VIE SOCIALE

RELATION COMMERCIALE

Notre Service Relation commerciale est à votre disposition du <u>lundi au vendredi entre 9H00 et 12H00, et les mardi et jeudi entre 14H00 et 17H00, joignable par téléphone (01 78 40 33 03) ou par courriel</u> (relation.commerciale@eu.aew.com).

Vous pouvez accéder à la partie sécurisée de notre site internet regroupant vos informations personnelles, sous condition expresse d'en faire la demande auprès de notre Service Relation commerciale, et de lui communiquer une adresse courriel et un numéro de téléphone portable pour satisfaire aux conditions de sécurité.

AEW ET LA DIRECTIVE EUROPÉENNE « MIF II »

(MARCHÉS D'INSTRUMENTS FINANCIERS)

AEW a choisi de classer l'ensemble des associés en « client non professionnel » à l'exception des clients classés dans la catégorie client professionnel par l'annexe II de la directive 2014/65/UE. AEW commercialisant auprès de ses clients directs exclusivement des produits maison, déclare réaliser à leur égard, du conseil en investissement non indépendant.

La politique relative à la Directive européenne « MIF II » mise en place par AEW est consultable sur son site internet (www.aewpatrimoine.com).

RÉGLEMENTATION RGPD

(PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES)

Le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Pour construire avec ses clients une relation de confiance, AEW entend assurer une gouvernance responsable de ses fichiers informatiques ainsi que la plus grande transparence sur les traitements des données qu'elle gère.

AEW a désigné un Délégué à la Protection des Données Personnelles (DPO) qui veille au respect de la réglementation applicable. Vous pouvez le contacter à l'adresse suivante : AEW - DPO - 43 Avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - ou par courriel : dpo.aewciloger@eu.aew.com

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter la Notice d'Information sur la Protection des Données Personnelles disponible sur notre site internet www.aewpatrimoine.com

